Eo 1938

SOCIETE MASUY

Société Anonyme au capital de 6.500.000 F

Siège Social : Le Fonteny - 44220 COUERON

RCS SAINT NAZAIRE B 007 180 680

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AOUT 2000

L'an deux mille, le jeudi vingt-quatre août à dix heures,

Les membres composant le conseil d'administration de la société MASUY, se sont réunis au siège social de la société, "Le Fonteny" à COUERON (44220), sur convocation faite par leur Président.

Sont présents et ont émargé le Registre de présence :

Monsieur Blaise DURAND) Président du Conseil d'Administration

Société E.B. TRANS France
Représentée par Monsieur Bernard HEYDON) Administrateur

Monsieur Jacques de HILLERIN et Monsieur Pierre BOUNOLLEAU, sont absents.

Monsieur Bernard HEYDON assure les fonctions de secrétaire.

Les membres du Comité d'Entreprise, Monsieur SORIN et Monsieur LE COROLLER sont absents.

En conséquence, Monsieur Blaise DURAND, Président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

3. **COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le président expose que, en raison de la démission de Monsieur Jacques de HILLERIN, suivant courrier adressé à la société le 26 juillet 2000, un siège d'administrateur est rendu vacant.

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, il propose au conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des votants, décide de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Jacques de HILLERIN et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

- la société E.B.TRANS ASSISTANCE, dont le siège social est à COUERON (44220), le Fonteny, dont le représentant permanent est Monsieur Alain CLORIS, domicilié à SAINT ETIENNE DE MONTLUC (44360) Route du Temple,

pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par

Le Président ***Un Administrateur***

Exhibit certified conformed